

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 966 905 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
29.12.1999 Bulletin 1999/52

(51) Int. Cl.⁶: **A47B 91/00**, A47B 95/00

(21) Numéro de dépôt: **99112022.1**

(22) Date de dépôt: **22.06.1999**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **26.06.1998 IT VI980125**

(71) Demandeur:
Arc Linea Arredamenti S.p.A.
36030 Caldogno (Vicenza) (IT)

(72) Inventeurs:
• **Battilotti, Leone**
36036 Torrebelficino (Vicenza) (IT)
• **Zaccaria, Moreno**
36100 Vicenza (IT)
• **Scalabrin, Giandaniele**
36030 Caldogno (Vicenza) (IT)

(74) Mandataire:
Bettello, Pietro, Dott. Ing. et al
Studio Tecnico
Ingg. Luigi e Pietro Bettello
Via Col d'Echele
36100 Vicenza (IT)

(54) **Socle à monter sur la partie inférieure d'un meuble**

(57) Socle à monter sur la partie inférieure d'un meuble, en particulier de cuisine intégrées ou d'autres meubles similaires, ledit socle (1) étant caractérisé en ce qu'il comprend deux éléments (5,6) distincts, à savoir un élément supérieur (5) en contact avec la base inférieure (2) du meuble, et un élément inférieur (6) placé

en contact avec le sol, cependant qu'entre les deux éléments (5,6) sont insérés des corps élastiques (7) qui déterminent la distance mutuelle entre lesdits deux éléments supérieur (5) et inférieur (6).

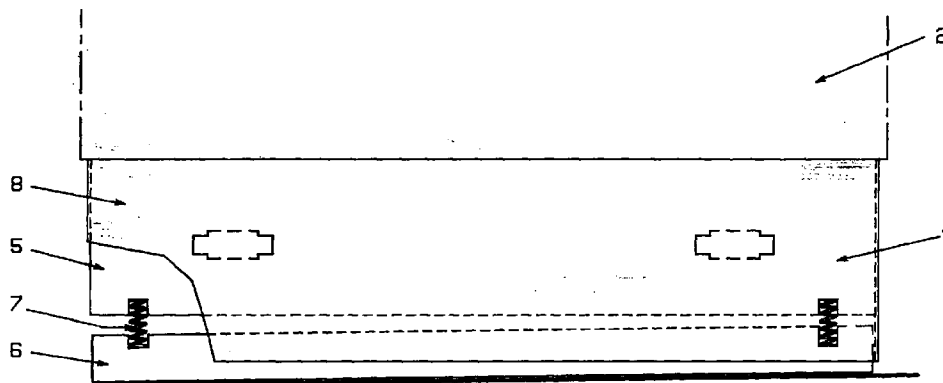


Fig.1

EP 0 966 905 A2

Description

[0001] La présente invention concerne un socle à monter sur la partie inférieure d'un meuble, selon le préambule de la revendication 1.

[0002] Ainsi qu'il est connu, parmi les différents éléments qui constituent un meuble du type dit intégré, se trouve le socle qui a la fonction de recouvrir la partie inférieure du meuble assemblé.

[0003] Les socles de fabrication normale sont constitués par un bandeau de forme rectangulaire muni, dans sa partie inférieure, de crochets appropriés pour l'ancrage sur les pieds de support des différents composants du meuble.

[0004] Lorsque le sol est incliné, même seulement légèrement, ou qu'il présente des aspérités, le socle, étant constitué par un corps rigide, suit l'allure du sol ou celle de la base du meuble, avec formation résultante d'une fente entre le socle et la base ou entre le socle et le sol, avec un effet esthétique négatif.

[0005] Le but de l'invention est de réaliser un socle à appliquer à des meubles intégrés tels que des cuisines, armoires et analogues, qui s'adapte aux différentes inclinaisons du sol sans engendrer de fentes inesthétiques, en se maintenant toujours en parfait contact aussi bien avec le sol incliné qu'avec la base du meuble.

[0006] Ceci est obtenu conformément aux caractéristiques de la partie caractérisante de la revendication 1.

[0007] On prévoit que le socle comprend deux parties, divisées longitudinalement et séparées l'une de l'autre entre lesquelles sont intercalés des éléments élastiques de compensation.

[0008] Ces caractéristiques de l'invention ainsi que d'autres seront décrites ci-après en détail, en se référant, uniquement dans un but illustratif et non limitatif aux planches de dessins annexées, où:

la Fig. 1 (planche I) représente une vue avant en élévation du socle selon l'invention;

la Fig. 2 (planche II) représente une vue en plan de ce qui est représenté sur la Fig. 1;

la Fig. 3 représente une vue de côté de ce qui est représenté sur la Fig. 1.

[0009] Comme ceci est visible sur les Figures, le socle 1 placé dans la partie inférieure 2 du meuble et ancré à celui-ci par l'intermédiaire des crochets 3 qui s'accouplent avec les pieds 4 de support de ce meuble, comprend deux éléments séparés l'un de l'autre et, plus précisément, un élément supérieur 5 et un élément inférieur 6. Entre ces deux éléments sont intercalés des corps élastiques 7, le tout étant enfermé dans un gabarit lamellaire 8 qui joue le rôle de logement dudit élément inférieur mobile 6.

[0010] Comme il est facile de le voir d'après les Figures, les éléments élastiques 7, constitués de préférence par des ressorts prévus au nombre de deux et placés dans des logements ménagés de façon opposée sur les

deux éléments 5 et 6, ont pour fonction de compenser l'éventuelle inclinaison du sol, puisqu'ils amènent d'une part l'élément supérieur 5 à se maintenir toujours en contact avec la partie inférieure ou base du meuble, qui est horizontale, et d'autre part l'élément inférieur 6 à se placer toujours en contact avec le sol, quelquefois légèrement incliné.

[0011] On peut donc déduire de ce qui précède qu'au moyen de la conformation du socle selon l'invention, on peut atteindre sans difficulté les buts énoncés plus haut, en réalisant ainsi une parfaite fermeture du meuble, même lorsque le sol n'est pas parfaitement horizontal, avec des résultats esthétiques positifs.

[0012] Naturellement, il est possible de prévoir des solutions de construction différentes pour s'adapter à différents types d'éléments élastiques existant dans le commerce, en conservant un socle comprenant deux éléments séparés l'un de l'autre, entre lesquels sont intercalés deux ou plus de deux dispositifs élastiques de compensation.

Revendications

1. Socle à monter sur la partie inférieure d'un meuble, en particulier de cuisine intégrées ou d'autres meubles similaires,

ledit socle (1) étant caractérisé en ce qu'il comprend deux éléments (5, 6) distincts, à savoir un élément supérieur (5) en contact avec la base inférieure (2) du meuble, et un élément inférieur (6) placé en contact avec le sol, cependant qu'entre les deux éléments (5, 6) sont insérés des corps élastiques (7) qui déterminent la distance mutuelle entre lesdits deux éléments supérieur (5) et inférieur (6).

2. Socle selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément inférieur (6) du socle est mobile et amovible.
3. Socle selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les deux éléments (5, 6) sont enfermés dans un gabarit lamellaire (8) ayant la fonction de logement et de guide de l'élément inférieur mobile (6).
4. Socle selon une ou plusieurs des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que l'élément supérieur (5) est toujours horizontal, tandis que l'élément inférieur (6) est adapté pour suivre l'allure du sol, même si ce dernier n'est pas parfaitement horizontal.
5. Socle selon une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé par le fait que les corps élastiques (7), prévus au moins au nombre de deux, sont placés dans des logements de guidage

opposés prévus sur le corps des deux éléments précités (5, 6).

6. Socle selon une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le corps élastique (7) comprend un ressort hélicoïdal pré-contraint apte à maintenir l'élément inférieur (6) toujours en contact avec le sol.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

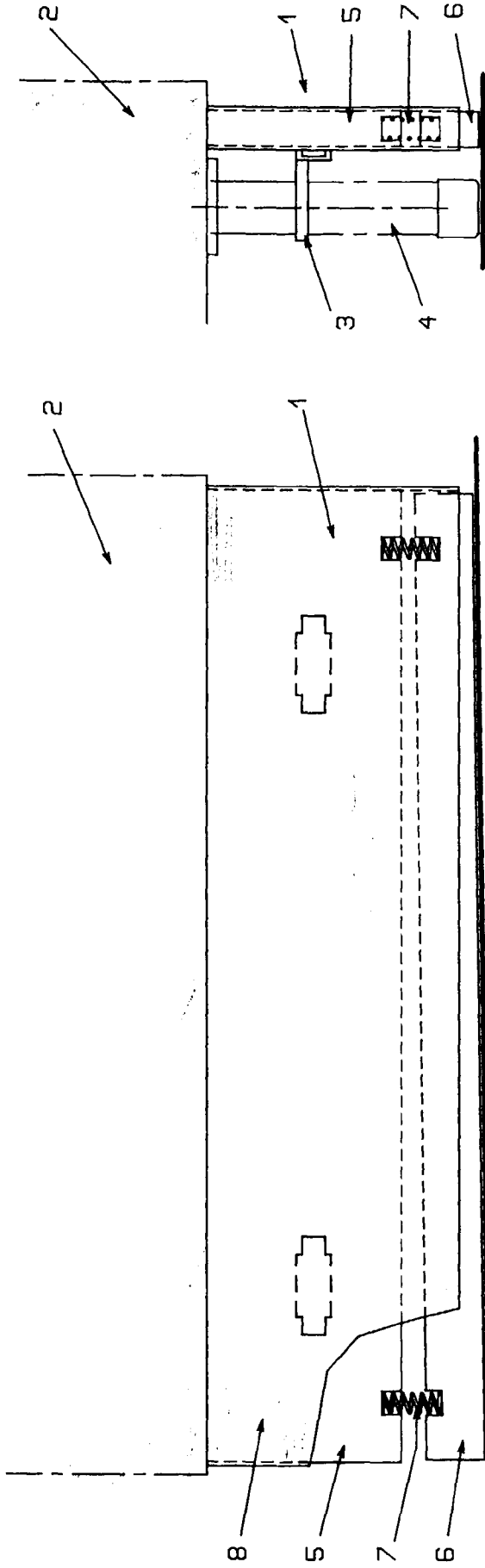


Fig.1

Fig.3

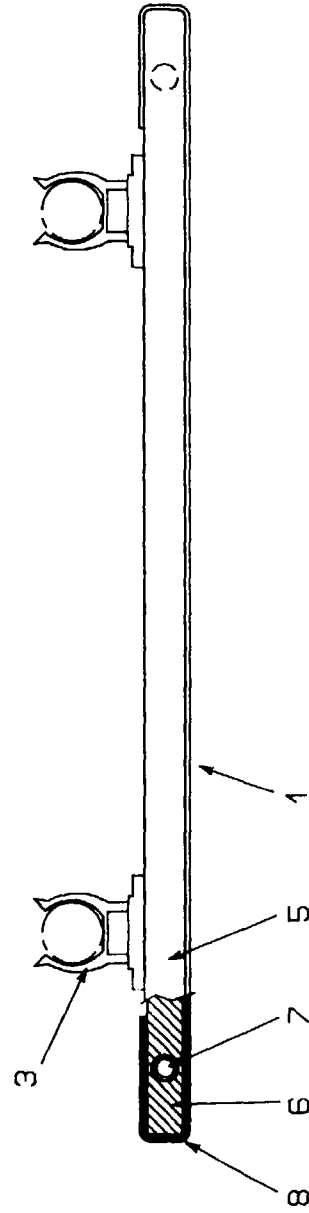


Fig.2